

Projet de parc éolien Les Landes
(Houssay, Mayenne)

Localisation des covisibilités depuis l'Est de la Mayenne
Projet de parc éolien Les Landes et du Château de la Rongère.

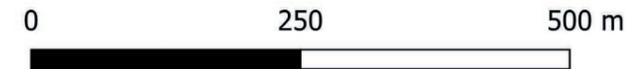
Légende

Parcours de recherches des covisibilités

- pas de covisibilité
- covisibilité possible

janvier 2021

Source : IGN, ArVro Energies



9.6 Synthèse des perceptions depuis les chemins

Les nombreuses haies, mais aussi les talus délimitent considérablement le champ visuel depuis les itinéraires étudiés ci-dessus.

Toutefois, trois positions sur les chemins de la Trussière et de la Rouillère permettent des covisibilités entre le château de la Rongère et le projet éolien des Landes, au niveau des entrées de champ et de paturage. Elles sont illustrées par des photomontages pour évaluer le réel effet visuel, à la position la plus impactante. En se décalant de quelques mètres, la végétation peut cadrer le regard et dissimuler soit l'un ou l'autre des éléments ; la covisibilité est ainsi potentielle depuis les illustrations aux pages précédentes.

Depuis les points de vue les plus dégagés (photomontages), le projet est perceptible mais l'impact demeure négligeable à faible. En effet, l'éloignement du projet et la végétation présente réduisent les perceptions des futures éoliennes.

Le château de la Rongère est visible ponctuellement en arrière-plan depuis d'autres points de vue le long de ces axes, mais le projet y sera dissimulé par les nombreux masques visuels (topographie, végétation...).

4

INTÉGRATION ET MESURES



1 MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

1.1 Choix d'implantation et de matériel

Les choix d'implantation et de modèle d'éolienne du projet des Landes sont justifiés à la partie précédente « comparaison des variantes » (p.127). Ils prennent en compte les caractéristiques et les principales sensibilités du projet.

L'implantation finale (variante 2) prend en considération les principaux enjeux pour ce projet éolien, à savoir la proximité avec les habitations des lieux-dits à proximité. De plus, son motif de deux éoliennes permet d'être en cohérence avec le contexte éolien existant.



Fig. 194 : Photomontages d'implantation des différentes variantes

1.2 Remise en état du site après chantier

Les pieds d'éoliennes ne peuvent accueillir une végétation trop importante, du fait des contraintes faunistiques. En l'absence de talus, les abords immédiats des éoliennes (hors plateforme) seront soit exploités par les agriculteurs, soit colonisés par une végétation basse spontanée, qui pourra être fauchée au moins une fois par an en fonction des besoins.



Fig. 195 : Exemple de la colonisation progressive d'un pied d'éolienne par la végétation spontanée rase

1.3 Plantation d'arbres pour les habitations riveraines

Cette mesure de réduction concerne les habitations dont les vues en direction du parc éolien peuvent être considérées comme fortement modifiées, et notamment depuis les lieux-dits du Bignon et du Grand Rezé (photomontage n°49), de La Méniennère (n°48), des Vilattes (n°45), du Petit-Courcelle (n°43) ou encore de la Randouillère (n°39). Ces derniers sont localisés sur la carte ci-contre.

Les plantations compléteront celles existantes en bordure des propriétés et renforceront la trame bocagère. Les franges les plus concernées sont illustrées pour chaque lieu-dit à proximité. L'achat et la plantation des sujets sont pris en charge dans la limite de 50 mètres linéaire par foyer. Etant donné la proximité des masques, ce linéaire assurerait une efficacité nécessaire.

La pertinence de chaque plantation devra être vérifiée par un paysagiste par rapport au contexte (direction du projet, rôle visuel joué par la haie projetée, etc.). Des essences locales typiques des haies bocagères seront utilisées. De plus, l'entretien de la haie sera assuré directement par les habitants propriétaires.

Il est rappelé que la mise en place de ces mesures ne peut être pertinente qu'avec l'accord et selon la demande de riverains concernés et qu'il ne peut s'agir de masquer de manière exhaustive l'ensemble des vues sur le projet des Landes. Le délai limite de la mesure sera de 2 ans après la mise en service du parc éolien.

Estimation du montant des travaux :

- 30 000 € au total, à mobiliser selon la demande.

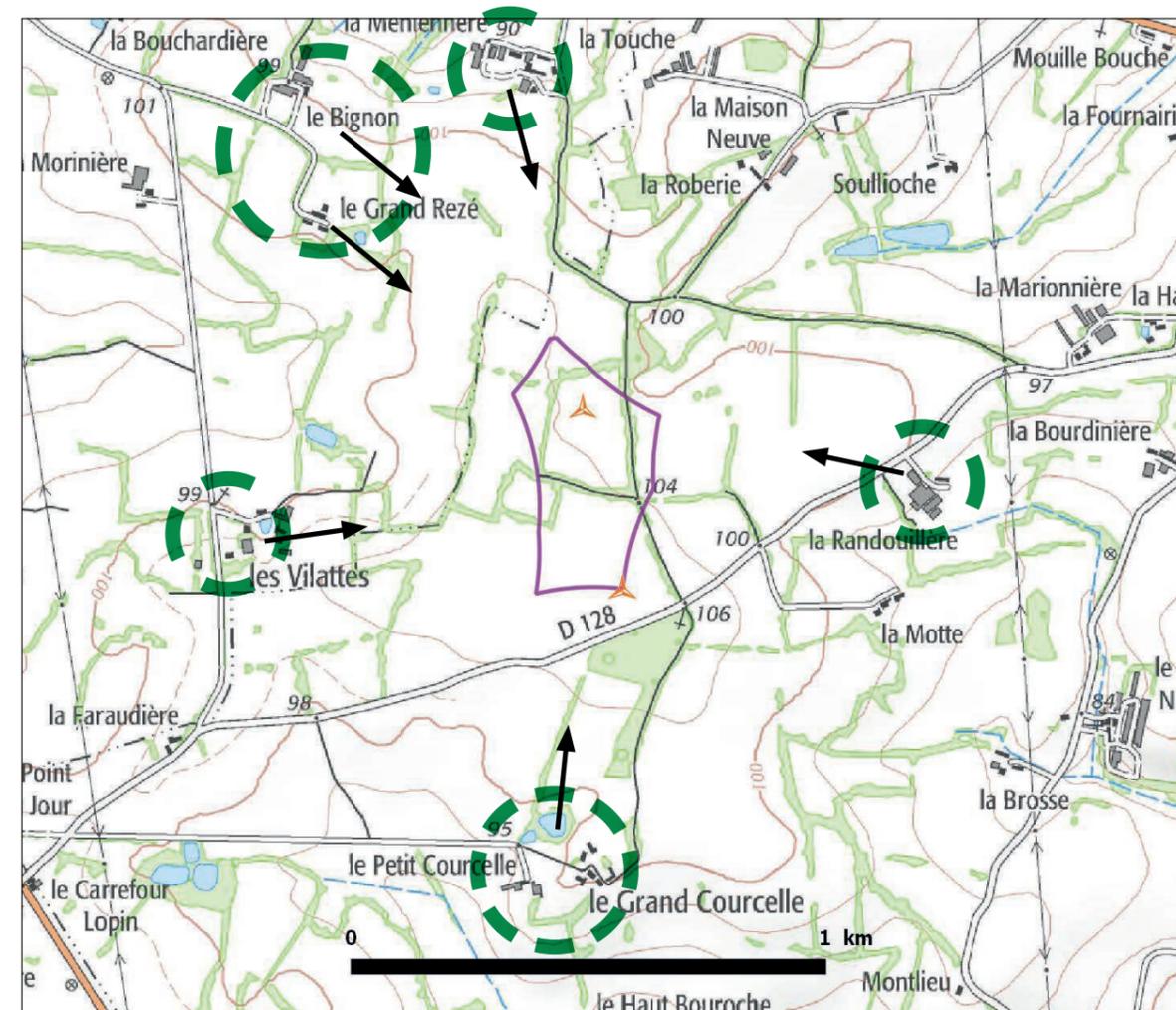


Fig. 196 : Les lieux-dit concernés prioritairement par la mesure

Légende  Localisation des habitations qui pourraient être concernées par la mesure

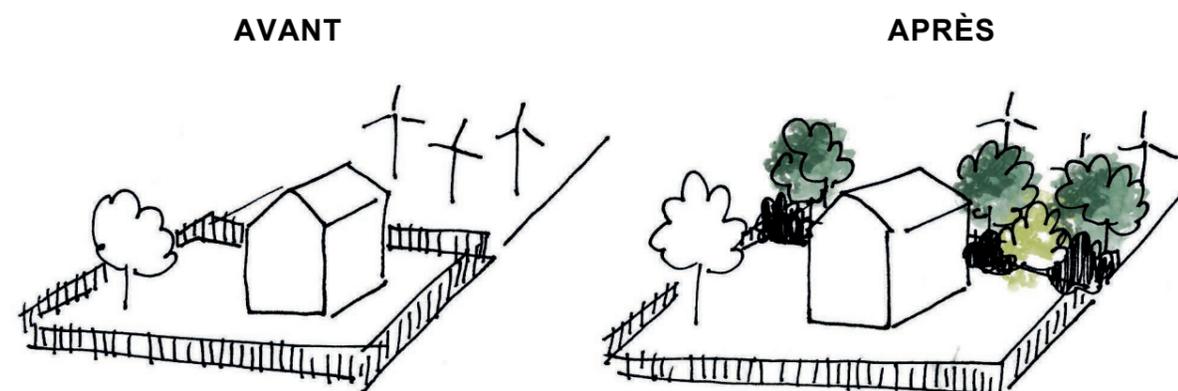


Fig. 197 : Croquis des plantations en limite de propriété

Les localisations de haies bocagères à planter sont données ici à titre indicatif. Seuls des accords locaux et personnalisés avec les parties concernées pourra déterminer la réalisation ou non de plantations. De plus, les secteurs d'implantation précis seront à affiner en fonction de la végétation présente et des orientations vers le parc éolien.



Fig. 198 : Franges concernées pour les lieux-dits du Bignon, du Grand Rezé et de La Méniennère



Fig. 199 : Franges concernées pour le lieu-dit des Vilattes

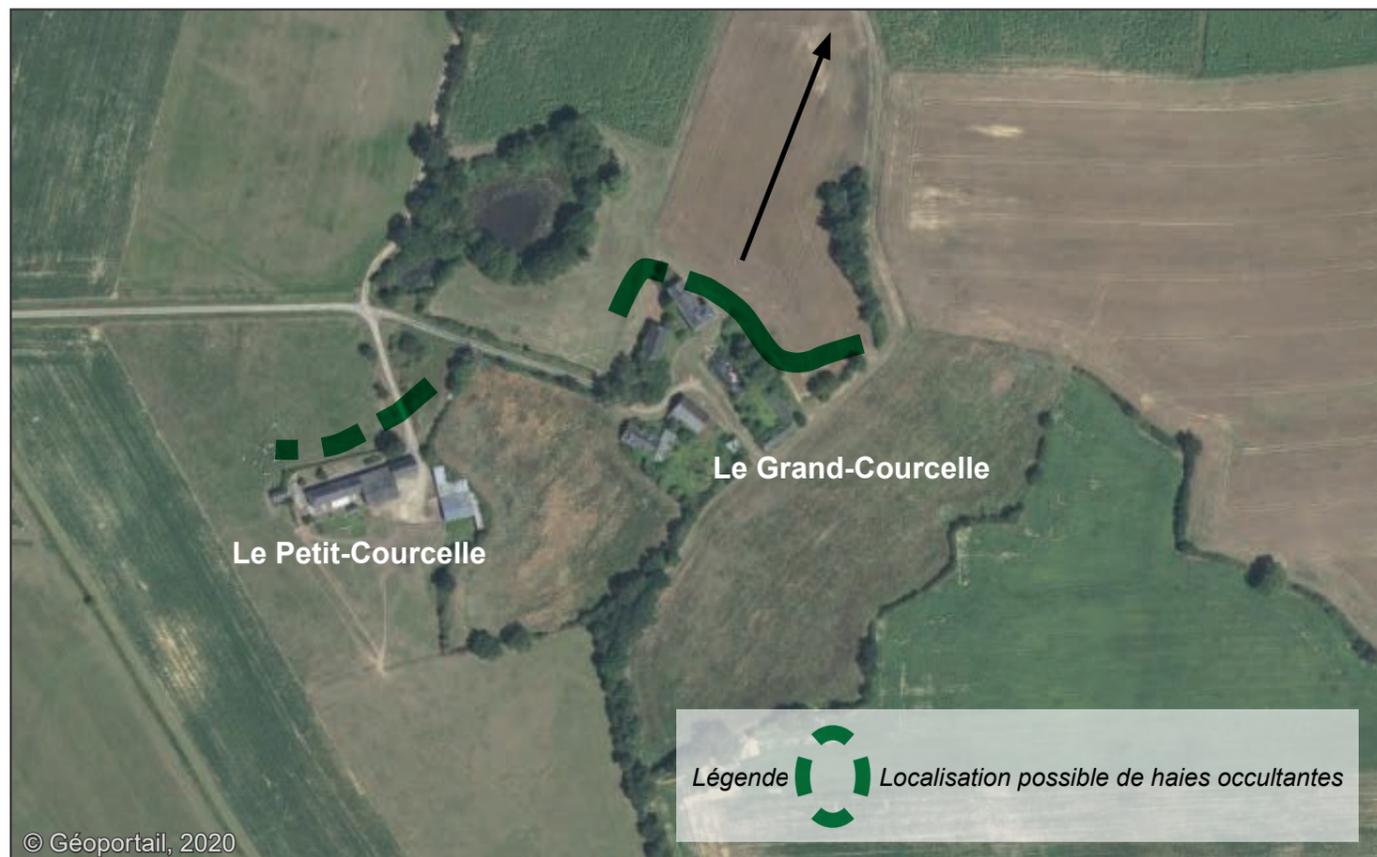


Fig. 200 : Franges concernées pour les lieux-dits du Petit et Grand Courcelle



Fig. 201 : Franges concernées pour le lieu-dit de la Randouillère

1.5 Plantation d'une charmille

Cette mesure de réduction concerne le jardin du château de la Rongère. Depuis les abords immédiats du château, le projet ne sera pas visible. Il en sera de même depuis les allées du jardin, où la végétation est très présente. Les futures éoliennes seraient perceptibles uniquement depuis l'extrémité ouest du jardin, au niveau de sa limite avec les parcelles agricoles. Au-dessus de ces dernières, le regard se porte loin et le projet se découvre partiellement, tronqué par la ligne de crête.

La mesure consisterait à planter une haie de charmes (*Carpinus betulus*) derrière le mur d'enceinte du château. Elle prolongerait en bordure de champ la haie arbustive et arborée existante. Historiquement, une haie épaisse était présente et délimitait cette percée visuelle (vue aérienne ci-contre de 1950). Ainsi cette mesure ne dénaturerait aucunement ce jardin à la française.

De plus, la vue est également occultée selon certaines années avec la présence de culture de maïs en arrière-plan. Par leur hauteur conséquente, elle délimite également cette fenêtre visuelle. La plantation de la haie n'apporterait donc pas de fermeture plus importante, et reproduit la haie existante auparavant.

Ainsi, la haie dissimulerait les futures éoliennes même en période hivernale avec son feuillage persistant. Elle est représentée par des photomontages aux pages suivantes selon la saison. Un entretien régulier sera mis en place pour conserver une hauteur entre 1,8 et 2 mètres.

La plantation de la charmille est suffisante pour répondre à l'objectif de réduction de l'impact visuel. Les jardins du château de la Rongère seraient ainsi hors de toute vision vers le parc éolien des Landes.

Estimation du montant des travaux :

- 200 € au total pour une dizaine de mètres linéaires de charme (20 € le mètre linéaire).
Le mesure réductrice de l'impact prend en charge tant les coûts de la plantation que ceux de l'entretien.

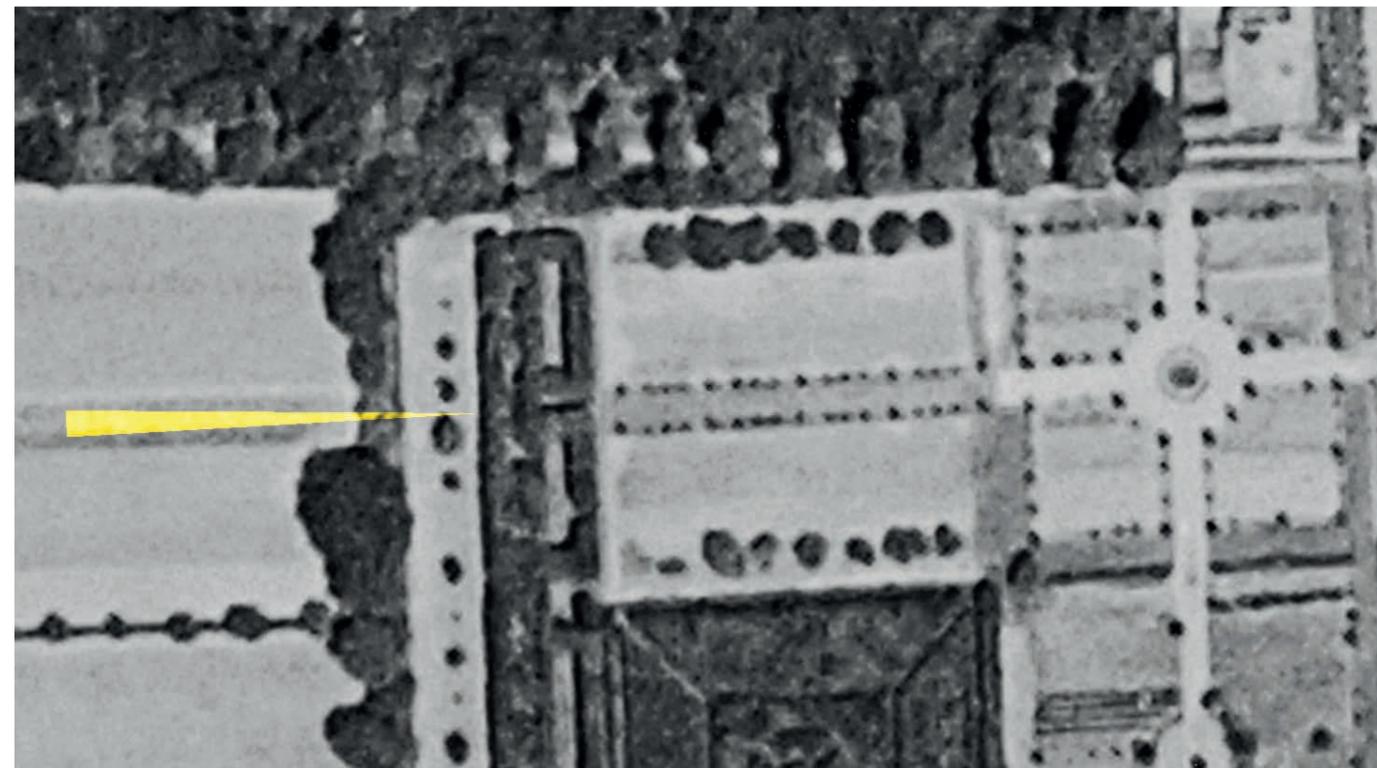


Fig. 204 : Jardin du château de la Rongère en 1950 - sources : Géoportail

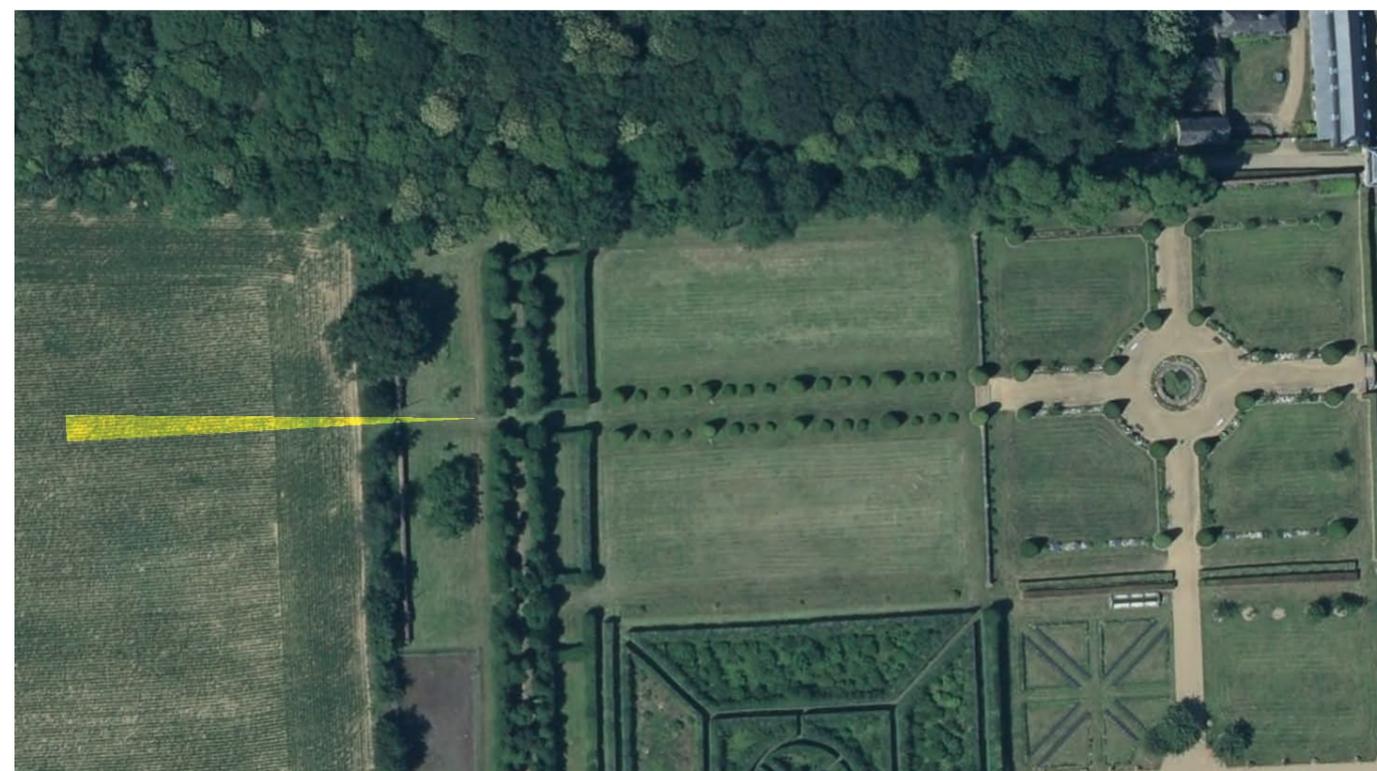


Fig. 205 : Jardin du château de la Rongère en 2018 - sources : Géoportail



Fig. 206: Vue depuis l'extrémité ouest du jardin du château de la Rongère, sans la mesure



Fig. 205 : Vue depuis l'extrémité ouest du jardin du château de la Rongère, avec la mesure

Sans la mesure



Avec la mesure



Fig. 206 : Vue depuis le bassin au centre du jardin du château de la Rongère, sans et avec la mesure

2 INTÉGRATION DES ÉLÉMENTS CONNEXES AU PARC ÉOLIEN

Les pistes d'accès, au-delà des nécessités techniques, pourront idéalement être traitées en employant un revêtement en pierre locale afin de renforcer l'ancrage du projet dans son site.

Le parc éolien comporte un poste de livraison. L'implantation de ce poste a été raisonnée pour faire un compromis entre la facilité de raccordement et l'intégration paysagère.

Un bardage bois horizontal facile d'entretien et qui s'intègre à son environnement sera proposé. Les postes seront recouverts d'un bardage bois foncé qui s'intégrera mieux au caractère rural et ouvert du territoire. Ce bardage bois sera de classe 3, brut mat et non vernis.

La structure du poste est réalisée en béton ou en parpaing. L'ensemble est mis en œuvre en usine puis transporté jusqu'à son emplacement sur le site. Chaque structure est composée d'un poste de livraison compris dans un local préfabriqué de 9,04 m de long, de 2,54 m de profondeur et approximativement 2,50 m de hauteur (soit environ 18 m²), lui-même installé sur une plateforme de 31 m². Une toiture en tuiles permettra au poste de se rapprocher de l'aspect visuel des bâtisses présentes dans les villages voisins. Une dépose sobre et simple sur le terrain constitue la solution adaptée.



© Genitec

Fig. 207 : Exemple d'un poste de transformation en bardage bois horizontal et toit en tuiles

3 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

3.1 Sensibilisation des riverains

Des plantations locales sont souhaitables mais aucun propriétaire des terrains environnant les parcelles d'implantation des éoliennes n'en a accepté le principe. La mesure de plantation n'est pas adaptée car elle ne correspond pas aux volontés des habitants et des propriétaires locaux.

Un panneau pédagogique pourra toutefois être installé à l'intersection du sentier de randonnée avec la D128. Il complètera le balisage existant et aura pour but d'informer les promeneurs sur les richesses paysagères, écologiques ou encore énergétiques de leur territoire. Il illustrera donc aussi bien la faune et la flore locales que le rôle et le fonctionnement du parc éolien.

Estimation du montant des travaux :

- 2 000€ pour le panneau pédagogique



Fig. 208 : Panneau d'information

Intitulé de la mesure	Communes concernées	Montant estimatif de la mesure
Plantation d'arbres pour les habitations riveraines <i>Le montant concerne une enveloppe maximale qui ne sera utilisée que si les habitants concernés en font la demande et selon les accords des propriétaires des terrains.</i>	Houssay et Quelaines-Saint-Gault	15 000 €
Plantations d'arbres de haut jet entre le château de la Rongère et le projet	Houssay	10 500 €
Pose d'un panneau pédagogique	Houssay	2 000 €

Les plantations effectuées, aux abords des habitations isolées permettraient de réduire la visibilité des futures éoliennes et d'atténuer l'impact visuel du projet des Landes mais aussi de créer des réservoirs de biodiversité et de densifier la trame bocagère sur les hauteurs du plateau. Il en sera de même pour les plantations d'arbres de haut jet le long du ru entre le projet et le jardin du château de la Rongère.

TOTAL DU PRIX ESTIMÉ

27 500 €

TABLE DES FIGURES

Fig. 1 : Représentation schématique des aires d'étude	18	Fig. 58 : Château de Laval	69
Fig. 2 : La vallée de La Mayenne à l'Est de Ménil	23	Fig. 59 : Cathédrale de la Trinité à Laval	69
Fig. 3 : Paysage ondulé depuis le ruisseau Brault, affluent de la Mayenne	23	Fig. 60 : Maisons et rue étroite de Laval	69
Fig. 4 : La vallée de l'Oudon au Sud de Craon	23	Fig. 61 : Bloc diagramme du patrimoine de l'aire d'étude éloignée	70
Fig. 5 : Le plateau du Haut-Anjou à l'Est de Meslay-du-Maine	23	Fig. 62 : Depuis le centre-bourg de Laval	71
Fig. 6 : Coupe et bloc diagramme de l'aire d'étude éloignée selon un axe Sud-Nord	25	Fig. 63 : Tableau des enjeux paysagers de l'aire d'étude éloignée	72
Fig. 7 : Coupe et bloc diagramme de l'aire d'étude éloignée selon un axe Sud-Ouest et Nord-Est	27	Fig. 64 : Les motifs verticaux du plateau bocager depuis l'intersection entre la D215 et la D613, à l'Ouest d'Origné	76
Fig. 8 : Le bocage du Haut-Anjou, unité paysagère majeure de l'aire d'étude	29	Fig. 65 : Depuis la D4 à l'Ouest de Quelaines-Saint-Gault	77
Fig. 9 : L'agglomération lavalloise, à l'Est de Laval, aux abords de sa zone industrielle	30	Fig. 67 : Vue depuis la N162 au Nord-Est de l'aire d'étude rapprochée	78
Fig. 10 : La Mayenne, au coeur des Vallées du Pays de Laval	31	Fig. 66 : Vue depuis la départementale 4 à l'Ouest de la zone d'implantation potentielle, en direction de Quelaines	78
Fig. 11 : Le bocage du Bas-Maine	32	Fig. 68 : Vue depuis la D1 au Sud de Nuillé-sur-Vicoin	80
Fig. 12 : Le bocage du Haut-Anjou à l'Ouest de Cossé-le-Vivien	33	Fig. 70 : Vue depuis la D4 à l'Ouest de Villiers-Charlemagne	80
Fig. 13 : L'Oudon, élément du réseau fluvial des marches entre Anjou et Bretagne	34	Fig. 69 : Vue depuis la D22 à l'Est de Laigné	80
Fig. 14 : Le plateau au Nord de Soeurdres, entre les vallées du Haut-Anjou	35	Fig. 72 : Vue depuis la D10 au Sud de Quelaines	81
Fig. 15 : Habitats et boisements du bocage du Haut Anjou	37	Fig. 71 : Depuis l'intersection entre la D215 et la D613, à l'Ouest d'Origné	81
Fig. 22 : Récapitulatif des parcs éoliens riverains	45	Fig. 73 : Entrée Nord de Nuillé-sur-Vicoin depuis la vallée du Vicoin	82
Fig. 23 : Perception en fonction de la présence d'éléments de premier plan constituant des masques visuels immédiats	47	Fig. 74 : Entrée Est de Villiers-Charlemagne, depuis la D20	82
Fig. 24 : Vue depuis la D4 au niveau du parc éolien de Cossé-le-Vivien	51	Fig. 75 : La sortie Nord de Peuton depuis la D10	82
Fig. 25 : Vue depuis la D32 au Sud-Ouest de Montjean	51	Fig. 76 : Sortie Sud de Nuillé-sur-Vicoin	82
Fig. 28 : Depuis la D21 au niveau du Bois du château de Le Plessis	53	Fig. 77 : Sortie Est de Cosmes	83
Fig. 26 : Depuis la D771 au Sud de la Barbottière	53	Fig. 79 : Entrée Sud-Ouest de Marigné-Peuton	83
Fig. 27 : Depuis la D21 au Sud-Est de Le Plessis	53	Fig. 80 : Sortie Nord de Loigné-sur-Mayenne, commune actuelle de la Roche-Neuville, depuis la D1	83
Fig. 30 : Depuis la N162 en direction de Château-Gontier	54	Fig. 78 : Depuis la sortie Sud d'Astillé	83
Fig. 29 : Depuis la D22 au Nord de Roche-Taillis	54	Fig. 82 : Depuis le cimetière de Quelaines-Saint-Gault	84
Fig. 31 : Depuis les abords de la D28 entre Gennes-sur-Glaize et Grez-en-Bouère	54	Fig. 81 : En sortie de Quelaines-Saint-Gault, depuis la D1	84
Fig. 32 : Depuis la voie ferrée au Nord de Grez-en-Bouère, à l'intersection avec la D109	55	Fig. 83 : En entrée Ouest de Quelaines-Saint-Gault, depuis la D4	84
Fig. 33 : Depuis la D230, aux abords de la D25 au Sud-Est de Craon	55	Fig. 84 : Entrée de Château-Gontier depuis la D20	85
Fig. 34 : Bloc diagramme de l'aire d'étude éloignée	56	Fig. 86 : La Mayenne depuis le centre de Château-Gontier	85
Fig. 36 : Depuis l'entrée de Meslay-du-Maine sur la D14	57	Fig. 87 : Depuis la sortie de Château-Gontier sur la D112	85
Fig. 35 : Depuis la sortie Est de Cossé-le-Vivien sur la D4	57	Fig. 85 : Depuis la sortie de Château-Gontier au niveau de la zone industrielle au Nord-Ouest	85
Fig. 38 : Depuis l'entrée Sud-Ouest de Craon sur la D771	58	Fig. 88 : Bloc diagramme de Château-Gontier vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle	85
Fig. 37 : Depuis la sortie Est de Craon sur la D22	58	Fig. 89 : Bloc diagramme de l'aire d'étude rapprochée	86
Fig. 39 : Depuis le centre de Laval le long de la Mayenne	59	Fig. 90 : Entrée de Quelaines	87
Fig. 40 : Depuis la D57 et la zone industrielle de Laval	59	Fig. 91 : Vue depuis la voie verte à Château-Gontier	88
Fig. 41 : La voie verte qui relie Laval à Renazé à l'Est de Cossé-le-Vivien	61	Fig. 92 : Vue depuis la voie verte à l'Est d'Houssay, dans la vallée de la Mayenne	89
Fig. 42 : La voie verte qui relie Laval à Château-Gontier depuis Ménil	61	Fig. 96 : Logis seigneurial de Viaulnay	90
Fig. 44 : La voie verte qui relie Laval à Renazé à l'Ouest de Denazé	61	Fig. 93 : Tableau des monuments classés et inscrits - Aire d'étude rapprochée	90
Fig. 43 : Signalétique de chemins de randonnée locale depuis Mesnil et la vallée de la Mayenne	61	Fig. 95 : Logis seigneurial de Viaulnay	90
Fig. 45 : Tableau des monuments classés et inscrits - Aire d'étude éloignée	63	Fig. 94 : Eglise de Loigné-sur-Mayenne	90
Fig. 46 : Tableau des monuments classés et inscrits - Aire d'étude éloignée	64	Fig. 100 : Eglise de la Sainte-Trinité à Nuillé-sur-Vicoin	91
Fig. 48 : Château de la Magnanne à Mesnil	65	Fig. 97 : Grange du Peuton à Marigné-Peuton	91
Fig. 47 : Depuis le chemin d'entrée du château de la Magnanne à Mesnil	65	Fig. 98 : Depuis la route d'accès à la grange du Peuton à Marigné-Peuton	91
Fig. 51 : Eglise de Livré-la-Touche	66	Fig. 99 : Depuis l'entrée Nord de Nuillé-sur-Vicoin	91
Fig. 52 : Eglise d'Entrammes	66	Fig. 101 : L'église Saint-Jean-Baptiste, Château-Gontier	92
Fig. 49 : Eglise de Saint-Denis-du-Maine	66	Fig. 103 : L'église Saint-Jean-Baptiste, Château-Gontier	92
Fig. 50 : Eglise de Louvigné	66	Fig. 104 : Ancien couvent des Ursulines, Château-Gontier	92
Fig. 53 : Prieuré de Saint-Clément à Craon	67	Fig. 102 : Ancien couvent des Ursulines, Château-Gontier	92
Fig. 54 : Halles de Craon	67	Fig. 105 : Bloc diagramme du Château de la Rongère vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle	93
Fig. 55 : Château de Craon	67	Fig. 106 : Depuis les abords du château, au Nord de Saint-Sulpice	93
Fig. 56 : Château de Laval	68	Fig. 107 : Entrée du Château de la Rongère depuis Saint-Sulpice	94
Fig. 57 : Cathédrale de la Trinité à Laval	69	Fig. 108 : Depuis la fontaine, au centre du jardin de la Rongère	95

Fig. 109 : Depuis l'allée au nord du jardin de la Rongère	95	Fig. 161 : Carte des angles de respiration visuelle d'Astillé à 10km	154
Fig. 110 : Depuis l'allée au nord du jardin de la Rongère	96	Fig. 162 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle d'Astillé à 10km	154
Fig. 111 : Depuis le bout de l'allée au nord du jardin de la Rongère	96	Fig. 163 : Carte d'occupation de l'horizon de Nuillé-sur-Vicoin à 5 et 10km	155
Fig. 113 : Depuis le hameau de la Rouillère-sous-l'eau	96	Fig. 164 : Carte des angles de respiration visuelle de Nuillé-sur-Vicoin à 10km	155
Fig. 112 : Depuis le hameau de la Trussière	96	Fig. 165 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Nuillé-sur-Vicoin à 10km	155
Fig. 114 : Les halles de Château-Gontier	97	Fig. 166 : Carte d'occupation de l'horizon d'Origné à 5 et 10km	156
Fig. 115 : tableau des enjeux paysagers de l'aire d'étude rapprochée	98	Fig. 167 : Carte des angles de respiration visuelle d'Origné à 10km	156
Fig. 117 : Vue depuis le Sud-Est de la zone d'implantation potentielle	102	Fig. 168 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle d'Origné à 10km	156
Fig. 118 : Depuis la D4 entre Quelaines-Saint-Gault et Houssay	103	Fig. 169 : Carte d'occupation de Villiers-Charlemagne à 5 et 10km	157
Fig. 119 : Depuis la D1 vers la ferme de La Billonnière	103	Fig. 170 : Carte des angles de respiration visuelle de Villiers-Charlemagne à 10km	157
Fig. 120 : Depuis la route communale vers Les Vilattes, à l'Ouest de la zone d'implantation potentielle	104	Fig. 171 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Villiers-Charlemagne à 10km	157
Fig. 121 : Depuis la D128 à l'Est de la zone d'implantation potentielle	104	Fig. 172 : Carte d'occupation de l'horizon de Château-Gontier à 5 et 10km	158
Fig. 122 : Bloc diagramme des sensibilités des axes de communication de l'aire d'étude immédiate	105	Fig. 173 : Carte des angles de respiration visuelle de Château-Gontier à 10km	158
Fig. 123 : Bloc diagramme des lieux de vie majeurs de l'aire d'étude immédiate	106	Fig. 174 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Château-Gontier à 10km	158
Fig. 126 : Depuis l'entrée Nord d'Houssay, sur la route communale au niveau de la Baudonnière	107	Fig. 175 : Carte d'occupation de Simplé à 5 et 10km	159
Fig. 125 : Depuis l'entrée du cimetière d'Houssay	107	Fig. 176 : Carte des angles de respiration visuelle de Simplé à 10km	159
Fig. 124 : Depuis l'église d'Houssay, sur la D4 qui traverse le bourg	107	Fig. 177 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Simplé à 10km	159
Fig. 128 : Depuis la sortie Ouest d'Houssay, sur la D4	108	Fig. 178 : Carte d'occupation de l'horizon de Quelaines-Saint-Gault à 5 et 10km	160
Fig. 127 : Depuis l'entrée Nord d'Houssay, sur la route communale au niveau de la Baudonnière	108	Fig. 179 : Carte des angles de respiration visuelle de Quelaines-Saint-Gault à 10km	160
Fig. 129 : Depuis la sortie Sud d'Houssay, sur la D215	108	Fig. 180 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Quelaines-Saint-Gault à 10km	160
Fig. 131 : Depuis le chemin menant à la Morinière, à l'Ouest de la zone d'implantation potentielle	109	Fig. 181 : Carte d'occupation de Houssay à 5 et 10km	161
Fig. 130 : Depuis la D128 au Sud-Est de Saint-Gault	109	Fig. 182 : Carte des angles de respiration visuelle de Houssay à 10km	161
Fig. 132 : A l'intersection de la D128 et du chemin d'accès de la Randouillère à l'Est de la zone d'implantation potentielle	110	Fig. 183 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Houssay à 10 km	161
Fig. 133 : Depuis les Vilattes à l'Ouest de la zone d'implantation potentielle	110	Fig. 184 : Carte d'occupation de l'horizon de Saint-Sulpice à 5 et 10km	162
Fig. 135 : Depuis la Méniennières au Nord de la zone d'implantation potentielle	111	Fig. 185 : Carte des angles de respiration visuelle de Saint-Sulpice à 10km	162
Fig. 136 : La Méniennère au Nord de la zone d'implantation potentielle	111	Fig. 186 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Saint-Sulpice à 10km	162
Fig. 134 : Depuis le Grand Rezé au Nord-Ouest de la zone d'implantation potentielle	111	Fig. 187 : Carte d'occupation de Saint-Gault à 5 et 10km	163
Fig. 137 : Bloc diagramme des lieux de vie majeurs de l'aire d'étude immédiate	112	Fig. 188 : Carte des angles de respiration visuelle de Saint-Gault à 10km	163
Fig. 138 : Eglise d'Houssay	113	Fig. 189 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Saint-Gault à 10km	163
Fig. 139 : Le GR12A au coeur de Selens	114	Fig. 190 : Carte d'occupation de l'horizon de Loigné-sur-Mayenne à 5 et 10km	164
Fig. 140 : Depuis le sentier de randonnée d'Houssay au niveau du ruisseau de Brault	114	Fig. 191 : Carte des angles de respiration visuelle de Loigné-sur-Mayenne à 10km	164
Fig. 141 : Depuis le sentier de randonnée d'Houssay le long de La Mayenne	114	Fig. 192 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Loigné-sur-Mayenne à 10km	164
Fig. 143 : Depuis l'intersection de la D4 avec l'itinéraire de randonnée de Quelaines-Saint-Gault	115	Fig. 193 : Le château de la Rongère (AnAvel)	428
Fig. 142 : Depuis le sentier de randonnée de Quelaines-Saint-Gault traversant la zone d'implantation potentielle	115	Fig. 195 : Exemple de la colonisation progressive d'un pied d'éolienne par la végétation spontanée rase	464
Fig. 144 : Depuis le sentier de randonnée de Quelaines-Saint-Gault à l'Ouest de la zone d'implantation potentielle	115	Fig. 194 : Photomontages d'implantation des différentes variantes	464
Fig. 145 : Le sentier de Saint-Sulpice depuis la D215	116	Fig. 197 : Croquis des plantations en limite de propriété	465
Fig. 146 : Balisage des itinéraires de randonnée locale	117	Fig. 196 : Les lieux-dit concernés prioritairement par la mesure	465
Fig. 148 : Calvaire, le long de la D128, au Sud de la zone d'implantation potentielle	118	Fig. 198 : Franges concernées pour les lieux-dits du Bignon, du Grand Rezé et de La Méniennère	466
Fig. 149 : Calvaire le long de la D1	118	Fig. 200 : Franges concernées pour les lieux-dits du Petit et Grand Courcelle	466
Fig. 150 : Calvaire le long de la D215 en sortie Sud-Ouest de Houssay	118	Fig. 199 : Franges concernées pour le lieu-dit des Vilattes	466
Fig. 151 : Calvaire le long de la D215 au Nord de Houssay	118	Fig. 201 : Franges concernées pour le lieu-dit de la Randouillère	466
Fig. 147 : Depuis la D1 vers la ferme de La Billonnière	118	Fig. 203 : Jardin du château de la Rongère en 1950 - sources : Géoportail	467
Fig. 152 : Calvaire le long de la D112 en sortie Sud-Est de Houssay	118	Fig. 202 : Jardin du château de la Rongère en 2018 - sources : Géoportail	467
Fig. 153 : Calvaire au Sud d'Houssay, depuis la D215	119	Fig. 204 : Vue depuis l'extrémité ouest du jardin du château de la Rongère, sans la mesure	468
Fig. 154 : Tableau des enjeux paysagers de l'aire d'étude immédiate	120	Fig. 205 : Vue depuis l'extrémité ouest du jardin du château de la Rongère, avec la mesure	469
Fig. 155 : Scénario d'implantation n°1	128	Fig. 206 : Vue depuis le bassin au centre du jardin du château de la Rongère, sans et avec la mesure	470
Fig. 156 : Scénario d'implantation n°2	128	Fig. 207 : Exemple d'un poste de transformation en bardage bois horizontal et toit en tuiles	471
Fig. 157 : Fondation enterrée des éoliennes	138	Fig. 208 : Panneau d'information	472
Fig. 158 : Fondation surélevée avec remblai	138		
Fig. 159 : Schéma de principe de calcul d'occupation des éoliennes sur l'horizon	153		
Fig. 160 : Carte d'occupation de l'horizon d'Astillé à 5 et 10km	154		

ATER Environnement

Projet éolien des Landes

Expertise paysagère